

MOTION du 1^{er} COLLEGE CONCERNANT LES CREDITS GLOBALISES

Aux vues des informations données au C.A. du Collège Denfert-Rochereau du 1^{er} décembre 2009, la somme allouée par l'Etat pour l'achat des manuels scolaires (chapitre 741) serait de 11 000 euros. Cette subvention, en baisse une année de plus, fait suite à une réduction drastique de celle-ci l'an passé (12 000 euros réellement attribués contre 15 040 prévus).

Compte tenu de la mise en place des nouveaux programmes et du socle commun, cette subvention ne permettrait pas à l'établissement de couvrir l'achat des manuels scolaires. Rappelons que cette année plusieurs niveaux n'ont pas de manuels pour leurs enseignements.

En conséquence, les membres élus du 1^{er} collège demandent l'attribution d'une subvention supplémentaire qui permettra de réaliser les achats indispensables à l'application des nouveaux programmes.